

Service émetteur : Délégation Territoriale des Côtes d'Armor  
Pôle Santé-environnement

Date : Saint Brieuc, le 5 août 2016

**SYNDICAT DE LA VIEILLE LANDE**

(0056)

Type Code Nom  
Prélèvement 02200162575  
Installation UDI 000378 LAURENAN EST  
Point de surveillance P 0000000679T LA FOLIE  
Localisation exacte (CHEZ M ROPERT)  
Désinfection Non

Prélevé le : mardi 28 juin 2016 à 12h10

par : ARS - JEAN CLAUDE VIANNAYE

Type visite : AUPB

Motif : CTRL SANITAIRE Pb,Ni,Cu (AM 12/03)

Mesures in situ :

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Couleur (qualitatif)	0 qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	18,0 °C				
Dispo. intérieur traitement	non qualit.			25,00	

ANALYSE PAR : LABOCEA - Site de Ploufragan 2202

(Zoopôle, 7 rue du Sabot BP 54-22440 PLOUFRAGAN Tél : 02 96 01 37 22 Fax 02 96 01 37 50 Responsable : Mme C. PRODHOMME)

Type d'analyse : AUPB (Code SISE : 00160819)

Dossier : 16-012465-001

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Cuivre	0,008 mg/L		2,00		1,00
Nickel	2,8 µg/l		20,00		
Plomb	<1 µg/l		10,00		

le 08 AOUT 2016

(1) Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.  
(2) Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement 00162575)

Ces teneurs en cuivre, plomb et nickel ne sont représentatives que du point d'utilisation où elles ont été mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau (réseau intérieur et/ou branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution. Ce contrôle a été effectué conjointement à une analyse D1+D2, prévue dans le cadre du contrôle sanitaire (bulletin correspondant adressé en parallèle).

Pour le DGARS, et par délégation  
l'Ingénieur du Génie Sanitaire

signé

Carole CHERUEL